Co-construire : le spectacle vivant au croisement des autres services de proximité



INTERSECTIONS

LIVRET RESSOURCES

odia normandie

AGENCE RÉGIONALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SPECTACLE VIVANT

INTRODUCTION

Le cycle des « Intersections »

Co-construire : le spectacle vivant au croisement des autres services de proximité

Les Intersections, ce sont des rencontres, mais aussi des ressources, qui permettent de :

- Faciliter l'interconnaissance, les coopérations et les co-constructions de projets entre le spectacle vivant et d'autres secteurs
- Repérer les ressources culturelles, rencontrer les acteurs artistiques du territoire et y faciliter la présence artistique
- Cerner les réalités et les enjeux de chacun·e
- Fédérer une équipe autour de l'accueil dans son établissement d'un projet de spectacle vivant
- Permettre aux services de proximité de se projeter plus facilement dans l'accueil de spectacles vivants

Objectifs de ce livret

Ce livret de ressources a été conçu pour vous accompagner tout au long du cycle des Intersections de cette saison, mais aussi au-delà, afin de faciliter le développement de futures coopérations artistiques.

Il s'articule autour de 3 grands objectifs : comprendre, identifier et coopérer.

COMPRENDRE

Donner des clés de lecture.
Le patrimoine et le spectacle vivant reposent sur des logiques, des cadres réglementaires et des temporalités différentes. Ce livret vise à vous aider à mieux appréhender ces spécificités, afin qu'elles ne constituent plus un frein, mais deviennent au contraire des points d'appui pour la coopération.

IDENTIFIER

Favoriser la rencontre entre deux univers.
Ce livret met en lumière les lieux patrimoniaux et touristiques, les équipes artistiques et les partenaires impliqués, à travers des fiches d'identité, des répertoires en ligne et des cartographies. Il contribue ainsi à rendre visibles les acteurs et à encourager les mises en relation.

COOPÉRER

Inscrire la démarche dans la durée.
Le livret propose des retours d'expériences inspirants, ainsi que des outils pratiques pour accompagner et faciliter la mise en œuvre de futures coopérations artistiques. Il a vocation à rester un support utile, au-delà du cycle, pour nourrir de nouveaux projets.

À qui s'adresse-t-il ?

- Équipes artistiques de Normandie
- Opérateur de diffusion
- Lieux patrimoniaux de Normandie
- Réseaux professionnels du spectacle vivant, du patrimoine et du tourisme. Collectivités territoriales

Qui est l'Odia Normandie ?

L'Odia Normandie, agence culturelle régionale, intervient dans les domaines du spectacle vivant suivants : danse, musique ancienne, classique, contemporaine et improvisée, théâtre, marionnette, arts de la rue et de l'espace public, cirque, arts de la parole, formes pluridisciplinaires.
Elle oeuvre pour favoriser un équilibre culturel et artistique territorial ; orienter, informer ou accompagner les lieux et les équipes artistiques professionnel·les normand·es en vue de leur structuration et de leur diffusion ; et concourt à la qualification professionnelle de celles et de ceux qui agissent dans le champ du spectacle vivant. Pour ce faire, ses moyens d'action sont : le soutien à la diffusion artistique, l'information, l'accès à la formation, le conseil, la mise en réseau ; et bien d'autres projets qui participent de cet accompagnement des différents acteurs du spectacle vivant. Ses actions sont guidées par le respect des droits culturels ainsi que par l'engagement dans la transition écologique.

TABLE DES MATIÈRES

5 COMPRENDRE

6
LE SPECTACLE VIVANT

10
LE PATRIMOINE CULTUREL

13
LE TOURISME

16
LES ACRONYMES DU SECTEUR CULTUREL ET TOURISTIQUE

17 IDENTIFIER

18
LE SPECTACLE VIVANT

19
LE PATRIMOINE CULTUREL

20
LE TOURISME

22
IDENTIFIER LES MÉTIERS

27 COOPÉRER

28
ENJEUX ET INTÉRÊTS DE LA COOPÉRATION

30
MODALITÉS DE COLLABORATION

32
CONTRAINTES ET CADRES À CONNAÎTRE

34
LES FINANCEMENTS

COMPRENDRE

Le spectacle vivant, le patrimoine culturel et le tourisme sont des secteurs riches et diversifiés, qui réunissent de nombreux métiers, structures, institutions et acteurs. Leur organisation et leur fonctionnement peuvent parfois sembler complexes, notamment lorsque l'on découvre ces domaines ou que l'on souhaite y développer un projet.

Ce chapitre propose des repères essentiels pour mieux comprendre ces trois secteurs en France : leur organisation, leurs principaux acteurs, leurs missions et les dispositifs qui les structurent.



LE SPECTACLE VIVANT

Ce que recouvre le spectacle vivant.

Lorsque l'on parle de spectacle vivant on parle de «la représentation d'une œuvre de l'esprit par un artiste devant un public».

Contrairement aux productions cinématographiques ou télévisuelles, chaque représentation est unique, influencée par l'interaction entre les artistes et le public. Cette forme d'art est intrinsèquement éphémère, chaque spectacle étant une expérience singulière et inoubliable.

C'est le code du travail avec l'article L7122-1 qui définit l'activité du spectacle vivant :
Constitue un spectacle vivant la représentation en public d'une œuvre de l'esprit par la présence physique d'un artiste rémunéré.

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006904562

Le cadre juridique du spectacle vivant

Un cadre juridique applicable à tout le monde. L'activité du spectacle vivant est régie par un ensemble de textes issus de différents codes, garantissant à la fois la protection des artistes et de leurs oeuvres, la régulation des entreprises du secteur et la sécurité des spectacles pour le public.

Voici la liste des principaux codes juridiques que vous pouvez rencontrer dans l'activité de spectacle vivant :

- Le code du travail
- Le code de la propriété intellectuelle
- Le code de la sécurité intérieure
- Le code de la construction et de l'habitation
- Le code du commerce
- Le code des impôts
- Le code de l'environnement

Il faut bien comprendre et retenir que ce cadre juridique est uniforme quel que soit le mode de gestion.
Ce cadre s'applique à tous et toutes, que l'on soit public ou privé, à but lucratif ou non.

Quelles sont les disciplines du spectacle vivant ?

Les disciplines du spectacle vivant sont variées :

- Le théâtre
- La danse
- Les arts de la rue et de l'espace public
- Les arts du cirque
- Les arts de la marionnette
- L'art lyrique
- La musique
- ...

Quelles sont les structures que l'on retrouve dans le spectacle vivant ?

En France, le secteur est organisé autour d'une pluralité d'acteurs publics et privés. L'État, notamment à travers le ministère de la Culture et ses services déconcentrés, définit et met en œuvre les grandes orientations des politiques culturelles. Les collectivités territoriales – régions, départements, communes et intercommunalités – jouent également un rôle important dans le soutien à la création, aux équipes artistiques et aux lieux culturels, ainsi que dans le développement culturel de leurs territoires.

À leurs côtés interviennent de nombreux organismes et professionnels : compagnies et ensembles artistiques, lieux de spectacle, festivals,

producteurs, diffuseurs, bureaux de production, réseaux professionnels, organismes sociaux et de formation, sociétés de gestion des droits, associations et acteurs indépendants. Le secteur repose ainsi sur des coopérations et des complémentarités entre des acteurs aux statuts et aux missions variés.

Comprendre cette organisation permet de mieux identifier qui intervient, à quel moment et avec quelles compétences, mais aussi de repérer les dispositifs, les financements et les interlocuteurs susceptibles d'accompagner un projet. Ces connaissances peuvent être particulièrement utiles lorsque le spectacle vivant entre en dialogue avec d'autres secteurs, comme le patrimoine, le tourisme ou le développement territorial.

Pour en savoir + : télécharger le schéma de l'organisation institutionnelle du spectacle vivant en France

> Les équipes artistiques

En France, la grande majorité des structures juridiques qui font les spectacles, qui les créent sont des entreprises de très petites tailles (moins de 3 salarié.es) et généralement sous un format associatif loi 1901.
Ce sont de petites entreprises avec très peu d'employé·es permanent·es mais qui sont très compétentes dans leur domaine, en capacité de porter des projets sur différents territoires avec de multiples partenaires.

Ces associations sont financées en majorité par les pouvoirs publics et, par conséquent, répondent à des missions de service public.

Elles peuvent porter diverses dénominations :

- Compagnie
- Troupe
- Collectif
- Ensemble
- ...

Ces structures juridiques peuvent porter les créations d'un·e ou de plusieurs artistes qui toutes et tous relèvent du régime de l'intermittence. Elles permettent aux artistes de contractualiser, d'embaucher, de communiquer et de recevoir des aides financières.

> Les opérateurs de diffusion

Les opérateurs réguliers de diffusion du spectacle vivant sont des structures dont la mission est de rendre les œuvres accessibles au public, en organisant leur représentation (programmation, accueil, circulation) dans des lieux ou des contextes donnés (espace public, chapiteau...). Ils assurent ainsi l'interface entre la création artistique et les publics.

Concrètement, ils peuvent :

- programmer des spectacles (théâtre, danse, musique, cirque, etc.),
- accueillir des équipes artistiques (résidences, coproductions),
- organiser la diffusion des œuvres sur un territoire (tournées, réseaux),
- mener des actions de médiation et de développement des publics.

Ces opérateurs peuvent relever :

- du secteur public (théâtres municipaux, services culturels de collectivités, établissements publics),
- du secteur privé (théâtres indépendants, sociétés de tournée, lieux associatifs ou commerciaux).

> Les opérateurs occasionnels de diffusion

Un opérateur occasionnel de diffusion est une structure ou une personne qui organise ponctuellement des représentations de spectacles vivants sans que cette activité constitue son activité principale. Il peut s'agir, par exemple, d'une collectivité, d'une association, d'un établissement scolaire, d'une entreprise ou d'un comité des fêtes qui accueille ou produit un nombre limité de spectacles chaque année.

Même lorsqu'elle est exercée à titre occasionnel, cette activité reste soumise à la réglementation du spectacle vivant. L'opérateur doit notamment

respecter les obligations liées à l'emploi des artistes et techniciens, à la déclaration des représentations, à la sécurité du public et aux règles sociales applicables au secteur.

Ce statut permet ainsi à des structures non spécialisées dans le spectacle vivant de proposer ponctuellement des événements culturels tout en garantissant le respect du cadre légal et des droits des professionnels du spectacle.

Comprendre l'intermittence du spectacle

Une grande partie des professionnel·les du spectacle vivant relève du régime de l'intermittence.

Il s'agit d'un régime qui permet d'alterner des périodes de travail et des périodes non-travaillées. C'est le rythme de travail que l'on retrouve dans le spectacle vivant où les artistes et techniciens vont alterner des temps de travail dans le cadre d'un spectacle et du temps non travaillé lorsqu'il n'y a pas de spectacle.

Ce régime prend en compte également la notion d'employeurs multiples. En effet, un artiste est amené à travailler sur différents spectacles portés par différentes entreprises artistiques. L'artiste et le technicien du spectacle enchainent sur une saison de multiples contrats à durée déterminée...que l'on appelle des CDDU, des CDD dit d'Usage.

> Attention faux amis !
> Bien souvent on entend parler du statut de l'intermittence. Or ce terme est malheureux car en fait il n'existe pas de statut d'intermittence. On parle bien du régime de l'intermittence car il s'agit d'un régime d'assurance chômage spécifique chez France Travail

Pour pouvoir disposer du régime de l'intermittence, les artistes et techniciens doivent travailler un minimum de 507 heures sur les 12 derniers mois dans le secteur et les métiers du spectacle vivant. Une fois ce minima validé par France Travail, l'artiste ou le·la technicienne se voit ouvrir des droits à l'indemnisation sur les 12 prochains mois qui lui permettront d'avoir une indemnité journalière lors des jours non travaillés.

À retenir !

> Seules les heures de travail qui sont effectuées en vue de la représentation d'un spectacle sont prises en comptes pour le régime de l'intermittence, à savoir : audition, répétition, reprise, interprétation devant un public. Toute autre activité ne pourra être prises en compte pour le décompte des heures au titre du régime de l'intermittence et entrera dans le cadre du régime général (animation d'ateliers, intervention en conférence...)



Découvrir et mieux comprendre les labels du spectacle vivant

En France, certaines structures culturelles bénéficient d'un label ou d'une appellation attribuée par le ministère de la Culture. Ces labels permettent d'identifier des lieux et des équipes artistiques qui jouent un rôle particulier dans la création, la production, la diffusion des spectacles ou l'accompagnement des artistes.
Il existe différents labels selon les disciplines et les missions : théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue, marionnette... Parmi eux, on trouve par exemple les centres dramatiques nationaux (CDN), les scènes nationales, les centres chorégraphiques nationaux (CCN), les scènes de musiques actuelles (SMAC) ou encore les pôles nationaux du cirque (PNC). Au total, onze labels structurent aujourd'hui le réseau national des structures labellisées du spectacle vivant.

Mais que signifie concrètement le fait d'être « labellisé » ? Un label ne correspond pas simplement à un titre ou à une reconnaissance symbolique. Il s'accompagne de missions précises, définies dans un cahier des missions et des charges, ainsi que d'engagements en matière de création, de production, de diffusion, d'accompagnement des artistes et de développement des publics. Ces missions sont mises en œuvre dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le ministère de la Culture et, le plus souvent, avec les collectivités territoriales partenaires.

Les labels contribuent ainsi à structurer le spectacle vivant sur l'ensemble du territoire et à garantir la présence de lieux et d'équipes artistiques dédiés à différentes disciplines. Ils participent également à des objectifs de service public : favoriser la création, soutenir les artistes, développer les publics et rendre les œuvres accessibles au plus grand nombre.

Pour en savoir +

Téléchargez la liste des différents labels et des structures culturelles normandes qui en bénéficient.
https://www.odianormandie.com/ressource

Les enjeux contemporains du spectacle vivant

Le spectacle vivant en France fait face à des transformations majeures :

- **Écologiques,** avec l'obligation de repenser la mobilité des oeuvres et des publics qui représente une part importante de son empreinte environnementale.
Mais le spectacle vivant dispose aussi d'un autre levier essentiel : sa capacité à faire évoluer les imaginaires et les récits, et ainsi contribuer plus largement aux transformations de société nécessaires face aux enjeux écologiques.

- **Sociales,** à travers une meilleure prise en compte des Droits Culturels. Ces droits sont les droits d'une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identitié. Cela suppose la possibilité d'accèder aux ressources culturelles qui sont nécessaires à son processus d'identification tout au long de sa vie.
Pour en savoir + : reseauculture21.fr

- **Économiques,** dans un contexte de fragilisation des financements et de mutation des modèles.
Les baisses et tension budgétaires fragilisent les équipes artistiques et le service public qu'elles servent. L'enjeu pour le spectacle vivant est de maintenir un équilibre entre exigence artistique et viabilité économique.
Entre transition écologique et contraintes budgétaires, le spectacle vivant repense ses modèles économiques en se basant sur plus de coopérations, de mutualisations et sur des circuits courts.

- **Numériques,** qui invitent à prendre en compte les pratiques et leurs impacts sur la culture.
Le numérique permet de diffuser plus largement en touchant de nouveaux publics, notamment éloignés géographiquement.
Les enjeux pour le spectacle vivant sont :
  - Mieux connaître les pratiques culturelles numériques des personnes,
  - Faire évoluer la conception de l'accessibilité et de la relation aux personnes,
  - Repenser la médiation et la prescription,
  - Faire évoluer les pratiques professionnelles sans perdre la singularité du spectacle vivant,
  - Décoisonner l'écosystème culturel

- Territoriales, nécessitant davantage de coopération et d'ancrage local.
Il s'agit pour le spectacle vivant d'aller vers des écosystèmes territoriaux en développant des coopérations entre :

- Lieux et artistes,
- Patrimoine et création
- Acteurs publics et privés

Ces coopérations permettent de mutualiser les ressources, de répondre aux contraintes écologiques et économiques et d'être au plus près des publics.



LE PATRIMOINE CULTUREL

Ce que recouvre le patrimoine culturel

La notion de patrimoine culturel recouvre une réalité vaste et parfois complexe. Pour en saisir le sens, il est utile de se référer à sa définition juridique.

En France, celle-ci est inscrite dans le Code du patrimoine qui, dans son article L.1, précise que :

« Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.
Il s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 et du patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales. L'État et les collectivités territoriales concourent à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion de ces langues. »

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043530076

Les différentes formes de patrimoine culturel

Le patrimoine matériel

Monuments historiques
Musées et collections
Archives
Patrimoine archéologique

Patrimoine mobilier

Le patrimoine immatériel
Traditions orales
Pratiques sociales et festives
Savoir-faire artisanaux
Arts du spectacle vivant
Gastronomie

Qui structure le secteur du patrimoine culturel en france ?

L'État joue un rôle majeur dans la définition des politiques patrimoniales, notamment à travers le ministère de la Culture et ses services déconcentrés. Mais les collectivités territoriales – régions, départements, communes et intercommunalités – sont également des acteurs essentiels de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine. À leurs côtés interviennent des établissements culturels, associations, fondations, propriétaires privés, professionnels du patrimoine et acteurs du tourisme.

Cette organisation peut parfois sembler complexe. Pourtant, comprendre qui fait quoi, à quelle échelle et avec quels moyens permet de mieux identifier les interlocuteurs et de construire des projets autour du patrimoine, notamment lorsqu'ils croisent les champs de la culture, du spectacle vivant ou du tourisme.

Pour en savoir +
Un schéma de l'organisation institutionnelle du patrimoine culturel en France est en cours de réalisation

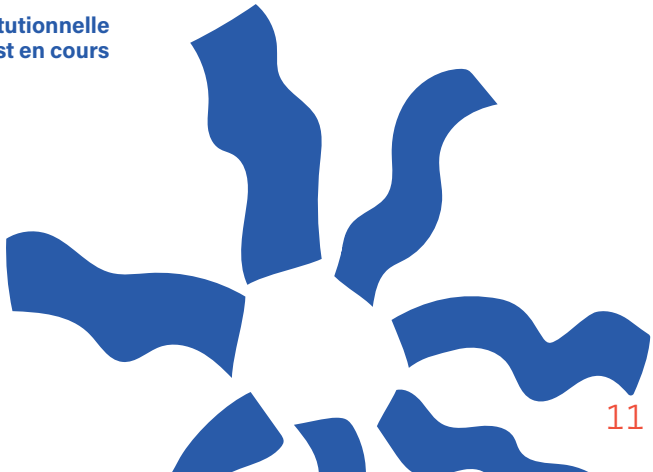
Découvrir et mieux comprendre les labels et appellations du patrimoine

En France, différents labels et appellations permettent de reconnaître et de valoriser des lieux, des bâtiments, des jardins, des territoires ou des ensembles présentant un intérêt particulier sur le plan historique, architectural, artistique ou culturel. Ils constituent des outils de connaissance, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Ces labels sont principalement attribués ou pilotés par le ministère de la Culture, selon des critères et des procédures propres à chaque dispositif. Ils peuvent également être mis en œuvre en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux du patrimoine.

Parmi les principaux dispositifs figurent notamment Jardin remarquable, Maisons des Illustres, Ville et Pays d'art et d'histoire ou encore Architecture contemporaine remarquable. Chacun répond à des objectifs spécifiques et permet de mieux identifier la nature et la valeur patrimoniale des lieux concernés.

Pour en savoir +
Téléchargez la liste des labels et appelations du Patrimoine
https://www.odianormandie.com/ressource/



Les enjeux contemporains du patrimoine culturel

Enjeux écologiques

Le secteur patrimonial est confronté à la nécessité d'adapter ses pratiques aux défis environnementaux. Il lui faut anticiper, adapter et protéger les patrimoines face aux risques croissants (montée des eaux, érosion côtière, sécheresse et mouvements de terrain...).

Il est également obligé de développer des pratiques plus responsables en repensant les consommations énergétiques, les déplacements des visiteurs, les déplacements des œuvres et exposition...

Face aux enjeux de transition écologiques, le patrimoine peut jouer un rôle majeur en étant à la fois un héritage du passé mais également une ressource pour comprendre le présent et imaginer l'avenir.

Enjeux sociaux

Depuis plusieurs années, les politiques patrimoniales évoluent d'une logique de conservation vers une logique davantage centrée sur les personnes. Le patrimoine ne se limite plus aux monuments historiques et prend en compte une diversité de patrimoines (immatériel, mémoires locales, savoir-faire, rural, maritime...). Il se doit de reconnaître la pluralité des récits et des héritages culturels.

Cela implique également de considérer les habitants non plus seulement comme des visiteurs mais comme des acteurs du patrimoine (collecte de témoignages, démarches participatives...)

Enjeux économiques

Dans un contexte tendu des financements culturels et de risques croissant liés aux changements climatiques, la gestion du patrimoine repose de plus en plus sur des logiques partenariales avec le développement de collaborations entre collectivités, entreprises et associations. Ces coopérations permettent de croiser les compétences, de mutualiser les moyens et de trouver de nouvelles sources financières.

Enjeux numériques

Le numérique transforme profondément les modes de connaissance, de conservation et de valorisation du patrimoine. Il permet de numériser les collections, de modéliser en 3D et de constituer des archives accessibles à distance. Le numérique offre de nouvelles formes d'accès au patrimoine à travers des visites virtuelles, des applications de médiation et des dispositifs immersifs. On peut notamment pensé aux Micro-folies : www.lavillette.com/micro-folie/

L'enjeu pour le Patrimoine est de toucher de nouveaux publics tout en maintenant la qualité de l'expérience sensible du lieu.

Enjeux territoriaux

Le patrimoine joue aujourd'hui un rôle essentiel dans le développement et l'attractivité des territoires. Il contribue à renforcer leur identité, à valoriser leur histoire et leurs spécificités, tout en participant à leur dynamisme économique, notamment à travers le tourisme et les activités culturelles.

Face à ces enjeux, les acteurs du patrimoine doivent trouver un équilibre entre la valorisation des sites, leur fréquentation et la préservation de leurs caractéristiques patrimoniales.

Sur certains sites particulièrement attractifs, ils doivent également répondre aux défis liés à la pression touristique, en conciliant accessibilité pour les publics, qualité de l'expérience de visite et protection durable du patrimoine.

LE TOURISME

Ce que recouvre le tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Source : INSEE - **https://www.insee.fr/**

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, la France est le pays le plus visité au monde avec 102 millions d'arrivée internationaux en 2025.

https://www.untourism.int/fr

Le secteur du tourisme



en france : cadre juridique

Industrie clé pour l'économie et l'emploi en France, le tourisme est une compétence partagée entre différents niveaux de collectivités territoriales en application de l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

L'ensemble des textes législatifs et réglementaires qui organisent et régulent ce secteur sont regroupés dans le Code du Tourisme. Celui-ci est organisé en quatre parties :

- Organisation générale du tourisme
- Activités et professions du tourisme
- Équipements et aménagements
- Financement de l'accès aux vacances et à la fiscalité du tourisme

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/

Qui structure le tourisme en france ?

Le secteur du tourisme repose sur une pluralité d'acteurs publics et privés, qui interviennent à différentes échelles. L'État définit les grandes orientations de la politique touristique nationale, tandis que les collectivités territoriales – régions, départements, communes et intercommunalités – jouent un rôle essentiel dans le développement et la promotion touristique de leurs territoires. Des organismes spécialisés, comme les comités régionaux et départementaux du tourisme ou les offices de tourisme, contribuent également à l'accueil, à l'information et à la valorisation des destinations.

Pour en savoir +

Un schéma de l'organisation institutionnelle du tourisme en France est en cours de réalisation.

Pour connaître les acteurs du Tourisme en Normandie, rendez-vous en p.20

Le secteur du tourisme en normandie

La Normandie est la 8ème région la plus visitée en France avec des sites reconnues dans le monde entier :

- Les sites du débarquement du 6 juin 1944
- Les sites historiques du mouvement impressionniste
- Le Mont-Saint-Michel et sa baie
- Les sites de la Normandie médiévale

La Normandie détient également des filières économiques à fort potentiel touristique comme :

- La filière équine
- Le nautisme
- La culture
- L'industrie

Découvrir et mieux comprendre les labels du tourisme

Dans le secteur du tourisme, les labels permettent de valoriser des destinations, des sites, des hébergements, des équipements ou des professionnels qui s'engagent à respecter un ensemble de critères définis. Ils peuvent concerner la qualité de l'accueil, l'accessibilité, le développement durable, l'offre destinée aux familles ou encore la mise en valeur des savoir-faire et des territoires.

Il existe de nombreux labels en France, portés par des organismes différents : l'État, Atout France, les collectivités territoriales, des associations ou encore des réseaux professionnels. Les modalités d'attribution varient donc selon les dispositifs : certains reposent sur un référentiel de critères, une évaluation ou un audit, tandis que d'autres sont liés à une démarche collective ou territoriale.

Parmi les labels et démarches les plus connus figurent notamment Destination d'excellence, Tourisme & Handicap, Famille Plus, Vignobles & Découvertes ou encore Pavillon Bleu. Ils constituent à la fois des outils de reconnaissance pour les professionnels et des repères pour les visiteurs dans le choix de leur destination ou de leurs activités.

Pour en savoir +
Téléchargez la liste des labels et appelations du Tourisme
https://www.odianormandie.com/ressource/26-Labels-Tourisme-Odia.pdf

Les enjeux contemporains pour le tourisme

Le tourisme est aujourd'hui confronté à de profondes transformations liées aux transitions écologiques, numériques et sociétales, ainsi qu'à l'évolution des attentes des visiteurs.

Enjeux écologiques

Face aux défis du changement climatique, le secteur touristique est engagé dans une transition visant à réduire son impact environnemental :

- Réduction des émissions liées aux transports ;
- Gestion durable des ressources naturelles ;
- Préservation des paysages et des milieux naturels ;
- Adaptation des activités touristiques aux évolutions climatiques.

L'enjeu est désormais de développer un tourisme plus sobre, respectueux des ressources et capable de concilier attractivité et durabilité.

Enjeux sociaux

Les attentes des visiteurs évoluent vers davantage d'authenticité, d'inclusion et de participation. Le tourisme est aujourd'hui invité à mieux prendre en compte la diversité des publics, l'accessibilité des sites et des offres, les spécificités culturelles des territoires et la place des habitants dans les dynamiques touristiques.

L'enjeu est de développer un tourisme qui bénéficie autant aux visiteurs qu'aux populations locales et qui contribue à renforcer les liens entre culture, patrimoine et société.

Enjeux numériques

Le numérique transforme profondément les pratiques touristiques. Les visiteurs préparent, réservent et partagent désormais leurs expériences principalement en ligne. Le numérique constitue également un levier pour valoriser le patrimoine et enrichir l'expérience de visite.

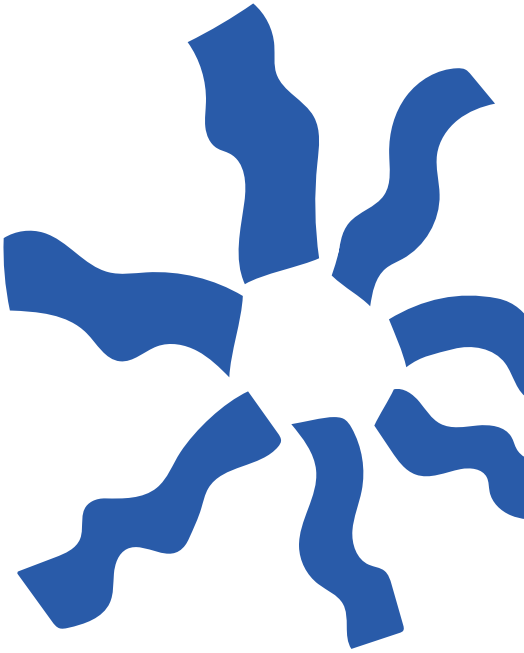
Les acteurs du tourisme doivent renforcer leur visibilité numérique, proposer des contenus accessibles et développer des outils de médiation et d'information.

Enjeux économiques

Le secteur touristique doit faire face à de nombreuses incertitudes comme les évolutions climatiques, les fluctuations économiques, la hausse des coûts de l'énergie.

Ces évolutions conduisent les acteurs à repenser leurs modèles afin de construire un tourisme plus durable, plus résilient et mieux ancré dans les ressources locales.

Le développement touristique repose de plus en plus sur la coopération entre de nombreux acteurs (collectivités, offices de tourismes, sites patrimoniaux, entreprises locales...). Ces coopérations permettent de construire des offres plus cohérentes, d'améliorer l'expérience des visiteurs et de renforcer l'attractivité des territoires. Les croisements entre tourisme, patrimoine et spectacle vivant constituent aujourd'hui un levier important d'innovation et de valorisation territoriale.



Enjeux territoriaux

Le tourisme participe activement au développement des territoires en générant de l'activité économique, des emplois et des retombées pour les commerces, l'hébergement, la restauration et les services.

L'un des principaux défis consiste à mieux répartir les flux de visiteurs dans le temps et dans l'espace afin d'éviter les phénomènes de concentration sur certains sites tout en renforçant l'attractivité de territoires moins fréquentés



LES ACRONYMES DU SECTEUR CULTUREL ET TOURISTIQUE

Le spectacle vivant, le patrimoine culturel et le tourisme font appel à de nombreux acronymes et sigles, qui peuvent parfois rendre les échanges et les documents difficiles à comprendre lorsque l'on ne connaît pas bien ces secteurs.

Pour vous aider à vous repérer, des fiches ressources dédiées aux principaux acronymes sont accessibles en scannant les QR Codes proposés. Elles permettent de retrouver rapidement la signification des sigles, leur définition.

Ces fiches constituent un outil pratique à consulter au fil de vos besoins, pour faciliter la compréhension du vocabulaire professionnel et mieux appréhender l'environnement du spectacle vivant, du patrimoine culturel et du tourisme.

Pour en savoir +
Téléchargez la liste des acronymes du Spectacle Vivant
https://www.odianormandie.com/ressource/

Téléchargez la liste des acronymes du Patrimoine et du Tourisme
https://www.odianormandie.com/ressource/

IDENTIFIER

Outils pour se repérer et/ou s'identifier



IDENTIFIER LES ACTEURS DE SON TERRITOIRE

Construire un projet à la croisée du spectacle vivant, du patrimoine et du tourisme suppose avant tout de bien connaître son territoire et les acteurs qui le composent. Équipes artistiques, lieux de diffusion de spectacles, musées, sites patrimoniaux, offices de tourisme, parcs naturels régionaux, réseaux professionnels, fédérations, associations ou collectivités : de nombreuses structures peuvent constituer de futurs partenaires de coopération.

Pour faciliter cette mise en relation, différents outils permettent de repérer les acteurs, de mieux comprendre leur organisation et d'identifier les interlocuteurs les plus pertinents. Cartographies interactives, annuaires, répertoires, sites de réseaux ou de fédérations offrent autant de points d'entrée pour explorer un territoire, découvrir des initiatives existantes et engager de premiers contacts.

Cette sélection de ressources a pour objectif de vous aider à identifier les structures, les réseaux et les personnes susceptibles de contribuer au développement de projets artistiques en lien avec le patrimoine et le tourisme.

Spectacle vivant

L'agence régionale – l'ODIA Normandie

Agence régionale au service du développement du spectacle
https://www.odianormandie.com/

L'Odia Normandie intervient dans les domaines du spectacle vivant suivants : danse, musique ancienne, classique, contemporaine et improvisée, théâtre, marionnette, arts de la rue et de l'espace public, cirque, arts de la parole, formes pluridisciplinaires.

Elle œuvre pour favoriser un équilibre culturel et artistique territorial ; orienter, informer ou accompagner les lieux et les équipes artistiques professionnel·les normand·es en vue de leur structuration et de leur diffusion ; et concourt à la qualification professionnelle de celles et de ceux qui agissent dans le champ du spectacle vivant.

Pour ce faire, ses moyens d'action sont : le soutien à la diffusion artistique, l'information, l'accès à la formation, le conseil, la mise en réseau ; et bien d'autres projets qui participent de cet accompagnement des différents acteurs du spectacle vivant. Ses actions sont guidées par le respect des droits culturels ainsi que par l'engagement dans la transition écologique.

L'Odia Normandie met à disposition les outils suivants :

- **Le Répertoire du Spectacle Vivant – Normandie**
  https://www.odianormandie.fr/repertoire-en-ligne.html
  Ce répertoire donne accès aux premières informations vous permettant d'identifier les équipes artistiques professionnelles du territoire normand, et les structures accueillant des spectacles. Vous y trouverez différentes entrées qui concernent les spectacles, les opérateurs de diffusion et leurs lieux d'accueil. Ce répertoire est contributif : ce sont les différents acteurs qui mettent à jour leurs informations et qui sont responsables de la fiabilité de ces dernières.

- **Des cartographies**
  Ces cartographies interactives permettent de localiser les principales scènes labelisées et conventionnées par le ministère de la culture en Normandie. Elles constituent un outil de repérage pour identifier les équipements culturels du territoire et mieux comprendre leur répartition régionale.

  > Les scènes labelisées en Normandie
  http://umap.openstreetmap.fr

  > Les scènes conventionnées d'intérêt national en Normandie
  http://umap.openstreetmap.fr

Patrimoine culturel

L'agence régionale – la Fabrique de Patrimoines en Normandie

https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/

La Fabrique de patrimoines en Normandie est un établissement public régional dédié à la connaissance, à la conservation, à la restauration, à la valorisation et à la transmission des patrimoines culturels matériels et immatériels. Elle accompagne les acteurs du patrimoine à travers des actions de recherche, d'expertise, de formation, de coopération et d'animation du réseau des musées de Normandie.

La Fabrique de Patrimoines en Normandie met à disposition les outils suivants :

- **Cartographie des musées de Normandie :**
  Développé par l'agence culturelle régionale La Fabrique de patrimoine en Normandie, cette cartographie permet d'identifier les différents musées membre du Réseau des musées de Normandie.

  https://www.musees-normandie.fr/musees-normandie/

- **Collections des musées de Normandie :**
  Depuis 2007 les musées membres du Réseau des musées de Normandie peuvent inventorier les données sur leurs collections dans une Base de données professionnelle mutualisée. Il s'agit d'un outil de gestion documentaire développé par l'agence culturelle La Fabrique de Patrimoine et qui est à destination des professionnels des musées (conservateurs, chargés des collections, opérateurs de saisie…). À partir de cet outil partagé, chaque musée fait le choix de publier en ligne sur un Portail tout ou une partie des notices d'œuvre qu'il a créées dans le cadre de ses missions d'inventaire et de récolement. D'autres musées, disposant de leur propre application de gestion des collections, réalisent des versements de notices à destination des publics.

  https://collections.musees-normandie.fr/

Autre outil cartographique

Communauté culture et patrimoine

La Région Normandie met à disposition cette cartographie afin de faciliter le repérage, sur l'ensemble du territoire, des structures qui contribuent à la restauration, à la protection, à la valorisation ou à l'enrichissement des connaissances sur le patrimoine.

https://patrimoine.normandie.fr/la-mise-en-relation/communaute-culture-et-patrimoine

Les réseaux et fédérations du patrimoine en normandie

Réseau des Demeures Historiques

La Demeure Historique représente et accompagne les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés dans leur mission d'intérêt général de conservation, de transmission et de valorisation.

https://www.demeure-historique.org/delegations/normandie/

Réseau Maisons Paysannes

Association nationale de sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager. Elle a pour but de promouvoir la maison paysanne traditionnelle en favorisant son entretien, en respectant l'identité propre de chaque région.

Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne : **https://basse-normandie.maisons-paysannes.org/dpt/**

Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime : **https://haute-normandie.maisons-paysannes.org/dpt/eure/mpe/**

Réseau Vieilles Maisons Françaises – VMF

VMF, se consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et mobilier. L'association VMF rassemble une communauté de plus de 20 000 membres regroupés en délégations régionales et départementales.
https://www.vmfpatrimoine.org/vie-du-reseau/normandie

Sites et cités remarquables

L'association Sites & Cités remarquables de France développe une action globale, politique et technique, urbanistique, économique, sociale et culturelle. Elle a été créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui "Sites patrimoniaux remarquables" et les villes et pays signataires de la convention "Ville et Pays d'art et d'histoire".

https://www.sites-cites.fr/le-reseau/les-membres-du-reseau/

Villes et métiers d'art

Créé en 1992, le label Ville et Métiers d'Art rassemble aujourd'hui 107 collectivités dont 4 en Normandie autour d'une ambition : favoriser le développement et la transmission de savoir-faire d'exception. (Alençon, Argentan, C.A Seine-Eure, Villedieu Intercom)

https://www.vma.asso.fr/villes/

Les plus beaux détours de France

Rassemblement de petites villes (entre 2.000 et 20.000 habitants) ayant en commun un intérêt patrimonial tant architectural qu'immatériel. 6 communes de Normandie font partie de ce réseau (Honfleur, Forges-les-Eaux, Pont-Audemer, Eu, Verneuil-sur-Avre et Domfront)

https://www.plusbeauxdetours.com/tous-les-plus-beaux-detours/localisation/normandie/

La route des Abbayes

Association regroupant 47 abbayes de Normandie et 17 sites associés environnants.

https://www.abbayes-normandie.com/preparer-son-sejour/carte-acces/

Bibliothèques et médiathèques

L'agence régionale – Normandie Livre et Lecture

https://www.normandielivre.fr/

L'association Normandie Livre & Lecture a pour objectif de promouvoir le livre et la lecture, d'être une plateforme d'échanges entre les professionnels du livre, de favoriser le travail en réseau des acteurs professionnels du livre, d'être un centre de ressources et un observatoire des métiers du livre, de la lecture et des écritures, de réfléchir et mettre en œuvre aux côtés de la Région et de la DRAC la politique de développement du livre, de la lecture et des écritures sur l'ensemble du territoire normand.

Normandie Livre et Lecture met à disposition les outils suivants :

- Les bibliothèques et médiathèques de Normandie
  www.normandielivre/annuaire

Tourisme

Un Comité Régional de Tourisme de Normandie – CRT Normandie

https://pro.normandie-tourisme.fr/

Le développement touristique en Normandie repose sur une gouvernance régionale structurée et partenariale, en lien étroit avec les orientations définies par la Région Normandie.

En tant qu'autorité organisatrice du tourisme, la Région fixe les grandes orientations stratégiques, en concertation avec les territoires et les professionnels.

Au cœur de ce dispositif, Normandie Tourisme (le Comité Régional de Tourisme de Normandie – CRT) agit en tant qu'opérateur régional chargé de mettre en œuvre, en lien avec les

acteurs du territoire, tout ou partie de la politique touristique régionale.
Créé en application de la loi du 3 janvier 1987, le CRT est une association loi 1901 à but non lucratif, placée sous la responsabilité du Conseil régional.

Le CRT Normandie met à disposition les outils suivants :

- **Normandie tourisme pour les professionnel·les**
  Ce site développé par le Comité Régional de Tourisme de Normandie – CRT - met à disposition un ensemble de ressources destinées à la fois aux professionnel·les du tourisme mais également aux élu·es locaux et aux porteur·ses de projets. Outre des données statistiques sur le tourisme en Normandie via son observatoire, ce site propose également de l'actualité, des webinaires réguliers, de l'information thématisée (Normandie médiévale, tourisme mémoire, impressionnisme...) et des outils pour un tourisme responsable...
  https://pro.normandie-tourisme.fr/

- **Normandie tourisme**
  Ce site développé par Comité Régional de Tourisme de Normandie – CRT - met à disposition la base de données touristique régionale. Vous pouvez y retrouver les différents sites et lieux de visites ainsi qu'une carte interactive.
  https://www.normandie-tourisme.fr/

Les Comités Départementaux du Tourisme – CDT

Création institutionnelle des conseils départementaux ils ont pour vocation de contribuer au développement et au dynamisme du tourisme départemental. En particulier, le comité départemental du tourisme prépare et met en œuvre la politique touristique du département.

- Le Comité Départemental du Tourisme de la Manche

https://pro.attitude-manche.fr/

- Le Comité Départemental du Tourisme du Calvados

https://www.calvados.fr/calvados-attractivite

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Orne
https://www.ornetourisme.com/espace-pro/

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Eure
https://www.eureka-attractivite.fr/

Le Comité Départemental du Tourisme de la Seine-Maritime
https://www.seine-maritime-attractivite.com/fr

Autres outils cartographiques

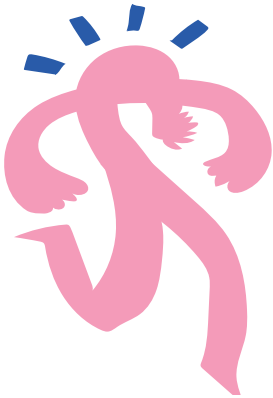
DATAtourisme

Plateforme nationale de référence pour les données d'offre touristique des territoires français. Elle est pilotée par ADN Tourisme, fédération nationale des organisations institutionnelles du tourisme, en lien avec ses adhérents : offices de tourisme, réseaux territoriaux, comité départementaux et régionaux du tourisme. Cette plateforme répertorie les lieux touristiques, les fêtes et manifestations, les produits touristiques et les itinéraires touristiques.

https://www.datatourisme.fr/

Le réseau des Offices de Tourisme normands

La fédération régionale des offices de tourisme de Normandie met à disposition un annuaire des offices de tourisme normands. Soit 66 structures en charge de l'information et de l'accompagnement touristique offrant un maillage de 137 bureaux.
https://www.ottnormandie.fr/le-reseau-des-offices-de-tourisme-normands/



Cartographie des jardins et parcs ayant le label « Jardin remarquable »

Cette carte présente l'ensemble des jardins labellisés par le ministère de la Culture. Des fiches détaillées vous permettent de découvrir ces lieux d'exception.
Cartographie des «Jardins remarquables»

Association des Parcs et Jardins de Normandie Eure et Seine Maritime

Cette association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des Parcs et Jardins de l'Ancienne Haute-Normandie.
https://www.parcs-jardins-normandie.fr/jardins-et-parcs/

Union des Parcs et Jardins de Normandie

Cette association a pour objet la promotion des parcs et jardins des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ainsi que l'organisation d'activités culturelles et touristiques axées sur la botanique, les parcs et jardins et la préservation des paysages.
https://jardinsdenormandie.fr/jardins-ouverts/

Cartographie des parcs Naturels Régionaux de Normandie

Cette cartographie interactive réalisée par la région Normandie vous permet d'identifier géographiquement les 4 PNR normands.
https://view.genially.com/66e45160c81cfd8637bae877

Normandie Sites

Un réseau de 140 sites touristiques implantés en Normandie.

Pour en savoir +
https://www.normandiesites.com/sites-touristiques

IDENTIFIER LES MÉTIERS

Développer des projets à la croisée du spectacle vivant, du patrimoine et du tourisme implique de collaborer avec des professionnels aux compétences, aux missions et aux cultures de travail parfois très différentes. Mieux comprendre les métiers de chaque secteur constitue une première étape pour faciliter le dialogue, identifier les bons interlocuteurs et construire des partenariats durables.

Connaître les responsabilités de chacun permet de mieux appréhender les contraintes, les attentes et les complémentarités qui peuvent nourrir une coopération.

Ce chapitre présente une sélection de métiers représentatifs des secteurs du spectacle vivant, du patrimoine et du tourisme. Sans prétendre à l'exhaustivité, il offre des repères pour mieux comprendre les rôles de chacun et identifier les partenaires les plus adaptés aux projets que vous souhaitez développer.

Spectacle vivant

Le spectacle vivant comprend trois grandes familles de métiers :

Les métiers artistiques

- Metteur en scène, metteuse en scène
Imagine, conçoit et dirige la création d'un spectacle avec l'équipe artistique et technique.
> peut imaginer une création à partir d'un lieu patrimonial, d'une histoire locale ou d'un récit lié à un territoire. Il ou elle peut travailler avec des acteurs du patrimoine et du tourisme pour adapter la création aux caractéristiques d'un site ou d'un parcours de découverte.

- Artiste dramatique
Interprète un rôle sur scène en donnant vie à un

texte, une chorégraphie ou une œuvre musicale.
> peut participer à des projets artistiques dans des sites patrimoniaux ou touristiques : visites théâtralisées, lectures, performances, spectacles en plein air ou créations autour de récits et de personnages liés à un territoire.

- Chorégraphe
Conçoit l'écriture chorégraphique et dirige la création d'une œuvre dansée.
> peut concevoir une œuvre en lien avec l'architecture, les paysages ou l'histoire d'un site. Une collaboration avec un site patrimonial ou un acteur touristique peut notamment donner lieu à des performances, parcours dansés ou créations in situ.

- Metteur en piste, metteuse en piste
Conçoit et dirige la création d'un spectacle de cirque.
> peut développer des spectacles ou des formes circassiennes adaptés à des sites patrimoniaux, des espaces publics ou des événements touristiques, en tenant compte des caractéristiques et contraintes du lieu.

Les métiers administratifs

- Directeur, directrice / programmateur, programmatrice
Définit le projet artistique et culturel de la structure et en assure le pilotage.
> peut construire des partenariats avec des sites patrimoniaux, des offices de tourisme, des collectivités ou des acteurs touristiques pour développer des projets artistiques communs et toucher de nouveaux publics.

- Administrateur, administratrice
Gère les aspects administratifs, juridiques, financiers et sociaux de la structure.
> peut contribuer à sécuriser et formaliser les partenariats avec les acteurs du patrimoine et du tourisme : conventions, contrats, budgets, assurances, droits d'utilisation des lieux ou modalités de financement.

- Secrétaire général.e
Coordonne le fonctionnement général de la structure et accompagne sa communication et sa gestion.
> peut faciliter la mise en place de partenariats avec des structures patrimoniales et touristiques et coordonner les différents interlocuteurs autour d'un projet commun.

- Chargé.e de production
Organise la mise en œuvre concrète des créations et des tournées (planning, budget, logistique...).
> peut organiser une création dans un monument, un musée, un site naturel ou un espace touristique, en lien avec les responsables du lieu. Il ou elle coordonne notamment les questions de calendrier, d'accueil, de transport, de montage et d'adaptation du spectacle.

- Chargé.e de diffusion
Développe la tournée des spectacles et les relations avec les lieux de programmation.
> peut identifier des sites patrimoniaux, événements ou structures touristiques susceptibles d'accueillir une création et développer de nouveaux réseaux de diffusion au-delà des lieux habituels du spectacle vivant.

Parmi les métiers administratifs, les métiers de la médiation et de l'action culturelle

- Médiateur, médiatrice culturel·le
Conçoit et anime des actions de sensibilisaiotn et de médiation avec différents publics
> peut construire des actions associant découverte d'un patrimoine et pratique artistique, en lien avec les guides, médiateurs du patrimoine, offices de tourisme ou autres acteurs locaux.

- Chargé·e d'actions culturelles
Développe des projets culturels sur les territoires en lien avec les partenaires locaux.
> peut être un véritable point de liaison entre artistes, structures culturelles, acteurs du patrimoine, offices de tourisme et collectivités pour construire des projets artistiques ancrés dans un territoire.

- Responsable des relations avec le public
Développe les actions de médiations, de communication et de fidélisation des publics.
> peut travailler avec les acteurs touristiques pour faire connaître les projets auprès des visiteurs et construire des offres ou parcours associant spectacle, découverte du patrimoine et expérience touristique.

Les métiers techniques

- Directeur, directrice technique
Supervise l'ensemble des moyens techniques nécessaires à la création et à la diffusion des spectacles. Souvent responsable de la gestion du bâtiment et de la prévention des risques.
> peut étudier la faisabilité technique d'un spectacle dans un site patrimonial ou touristique, en tenant compte des contraintes du bâtiment, de la préservation du lieu, de l'accueil du public et de la sécurité.

- Régisseur, régisseuse général.e
Coordonne l'ensemble des équipes techniques lors des répétitions, montages et représentations.
> peut assurer la coordination technique d'un spectacle accueilli dans un lieu patrimonial ou un espace touristique, en lien avec les équipes du site et les contraintes spécifiques du lieu.

- Régisseur, régisseuse plateau
Organise et supervise l'installation et les mouvements des décors et des équipements sur scène.
> peut adapter l'installation d'un spectacle aux caractéristiques d'un lieu non dédié au spectacle : cour de château, musée, jardin, site historique ou espace public

- Scénographe
Imagine et conçoit l'espace scénique, les décors et parfois les ambiances visuelles du spectacle.
> peut concevoir une scénographie qui s'intègre à un site patrimonial ou touristique, valorise son architecture ou son histoire et accompagne un parcours de visite ou une expérience artistique.

- Technicien, technicienne (son, lumière, plateau, vidéo...)
Met en œuvre et exploite les équipements techniques nécessaires au spectacle.
> peut intervenir dans des lieux non équipés pour le spectacle vivant et adapter les dispositifs de son, de lumière, de vidéo ou de scène aux contraintes du site.

Patrimoine culturel

- Animateur·ice du patrimoine
A pour mission d'informer les publics et de sensibiliser au patrimoine en concevant des circuits, visites touristiques, des expositions, des conférences, des projets pédagogiques.
> Son expertise est particulièrement précieuse pour imaginer des projets mêlant spectacle vivant, médiation et participation des habitants ou des publics spécifiques. Il·elle met également en œuvre la convention « Ville et Pays d'art et d'Histoire » signé avec le Ministère de la culture.

- Archéologue
L'archéologue étudie les vestiges matériels des sociétés passées.
>Au-delà de la recherche scientifique, il participe souvent à des actions de valorisation et de médiation qui peuvent donner lieu à des formes artistiques originales, notamment dans les sites archéologiques.

- Architecte du patrimoine
Spécialiste de la restauration et de la conservation du bâti ancien, il·elle intervient sur les monuments historiques.
> Sa connaissance des contraintes techniques et réglementaires est utile pour les projets artistiques accueillis dans des édifices patrimoniaux.

- Archiviste
L'archiviste collecte, classe, conserve et valorise les archives publiques ou privées.
> Les archives constituent souvent une source d'inspiration pour les artistes (théâtre documentaire, création sonore, performance, écriture). L'archiviste peut accompagner l'accès aux fonds et leur contextualisation.

Pour en savoir +
Les métiers du spectacle vivant
– CPNEF-SV – 2025
https://www.cpnefsv.org



- Chargé.e d'inventaire du patrimoine
Spécialiste du repérage et de la documentation du patrimoine architectural, mobilier ou immatériel.
> Il.elle produit des connaissances qui peuvent nourrir des projets artistiques autour de l'histoire des territoires, des savoir-faire ou des mémoires locales.

- Conservateur.trice du patrimoine :
Les conservateurs du patrimoine exercent dans cinq spécialités : archéologie, archives, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel, ainsi que monuments historiques et inventaire.
> Leur mission commune consiste à étudier, protéger, conserver, enrichir et valoriser le patrimoine culturel, historique, scientifique et naturel, afin d'en assurer la transmission et l'accès au public.

- Ethnologue ou chargé.e de mission patrimoine immatériel
Il.elle documente les pratiques, traditions, savoir-faire et mémoires collectives.
> Son travail peut nourrir des projets de création participative, de collectage, de théâtre documentaire ou de création sonore.

- Guide-conférencier
Professionnel de la médiation patrimoniale, il maîtrise les récits historiques et les techniques de transmission auprès des publics.
> Il·elle peut participer à des formes hybrides mêlant visite, performance, théâtre ou déambulation artistique.

- Régisseur·se de collection
Chargé de la conservation préventive, des mouvements d'œuvres et des conditions d'exposition.
> Ce professionnel est un interlocuteur important lorsque des projets artistiques impliquent l'utilisation de collections ou l'intervention dans des espaces patrimoniaux sensibles.

- Responsable de l'action culturelle
Présent dans de nombreux musées, monuments ou services patrimoniaux, il développe la programmation culturelle et les partenariats.
> Il peut être à l'initiative de résidences artistiques, de spectacles in situ ou de projets croisant patrimoine et création contemporaine.

- Responsable de monument historique ou de site patrimonial
Il assure la gestion, l'ouverture au public et le développement culturel d'un monument ou d'un site patrimonial.
> Il peut accueillir des spectacles, des résidences ou des créations conçues en lien avec les caractéristiques du lieu.

Tourisme

- Directeur ou directrice d'office de tourisme
Pilote la stratégie touristique d'un territoire, coordonne les actions de promotion, développe les partenariats et impulse de nouveaux projets d'attractivité.
> Les spectacles, festivals, résidences artistiques ou parcours culturels constituent souvent des leviers d'attractivité touristique et d'allongement de la durée de séjour.

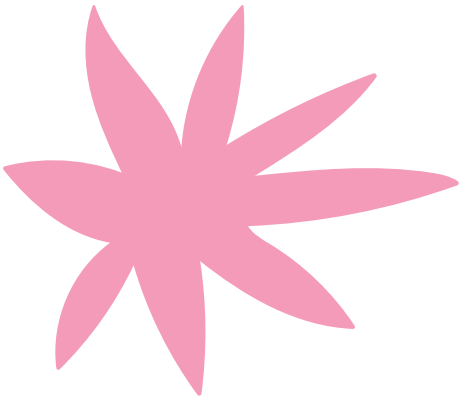
- Conseiller ou conseillère en séjour
Accueille les visiteurs, les informe sur les offres culturelles, patrimoniales et de loisirs du territoire et participe à leur promotion.
> Il.elle est souvent le premier prescripteur auprès des touristes et peut contribuer à la visibilité des événements artistiques locaux.

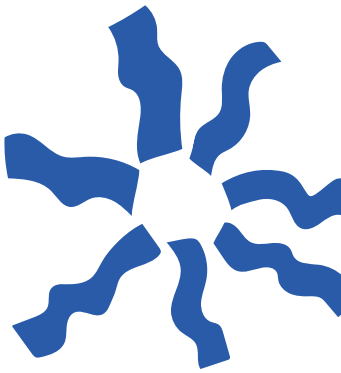
- Chargé ou chargée de développement touristique
Conçoit et accompagne des projets visant à renforcer l'attractivité touristique d'un territoire : itinéraires, offres culturelles, projets événementiels, tourisme durable, etc.
> -- Les artistes peuvent contribuer à créer de nouvelles expériences de visite, des parcours sensibles ou des événements renforçant l'identité touristique d'un territoire.

- Chargé ou chargée de promotion touristique
Assure la communication et la valorisation de la destination auprès des publics, des médias et des professionnels du tourisme.
> Les projets artistiques peuvent devenir des éléments différenciants dans le récit et l'image d'une destination.

- Responsable d'ingénierie touristique
Accompagne les collectivités dans la conception et le montage de projets touristiques, réalise des études et conseille les porteurs de projets.
> Les démarches artistiques peuvent être intégrées dès la conception d'un projet touristique territorial ou patrimonial.

- Guide-conférencier
Accompagne les visiteurs dans la découverte du patrimoine, des villes et des sites culturels en apportant des contenus historiques, artistiques et patrimoniaux.
> Les visites théâtralisées, déambulations artistiques, performances in situ et créations participatives constituent des formes de coopération particulièrement fréquentes.







COOPÉRER



ENJEUX ET INTÉRÊTS DE LA COOPÉRATION

Pourquoi collaborer ?

Les secteurs du spectacle vivant, du patrimoine culturel et du tourisme connaissent aujourd'hui des évolutions profondes. Tous sont confrontés aux transitions écologiques, aux mutations numériques, à la diversification des publics et aux contraintes économiques.

Face à ces défis communs, la coopération intersectorielle constitue un véritable levier de développement. Elle permet de croiser les compétences, de mutualiser les ressources, d'inventer de nouvelles formes de médiation et de création, tout en proposant aux habitants et aux visiteurs des expériences culturelles plus riches et plus porteuses de sens.

Au-delà d'un simple partenariat, il s'agit de construire des projets où chacun apporte son expertise afin de répondre ensemble aux enjeux des territoires.

Quelles sont les bénéfices pour chaque secteur :

Pour le spectacle vivant

- Investir de nouveaux lieux de création et de diffusion ;
- Renouveler les formes artistiques ;
- Toucher de nouveaux publics, habitants comme visiteurs ;
- Développer de nouveaux partenariats ;
- Renforcer l'ancrage territorial des équipes artistiques.

Pour le patrimoine

- Renouveler les formes de médiation et de valorisation des sites ;
- Faire vivre les patrimoines matériels et immatériels à travers la création artistique ;
- Favoriser la participation des habitants et la transmission des mémoires ;
- Attirer des publics diversifiés ;
- Contribuer au développement local tout en valorisant les spécificités du territoire.

Pour le tourisme

- Construire des offres touristiques originales et immersives ;
- Valoriser l'identité culturelle des territoires ;
- Encourager un tourisme plus durable ;
- Générer des retombées économiques pour l'ensemble des acteurs locaux.

Pour ces trois secteurs d'activités, la coopération intersectorielle favorise :

- La mutualisation de compétences et de moyens ;
- L'innovation dans les projets culturels et touristiques ;
- Le renforcement des réseaux d'acteurs ;
- La création de dynamiques locales (collectivités territoriales, structures culturelles, habitants, entreprises et associations locales)

Coopérer au regard des droits culturels

De quoi parle-t-on ?

Les droits culturels font partie intégrante des droits de l'Homme et visent à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux. Les droits culturels reconnaissent que chacun.e est porteur de culture et doit pouvoir contribuer à la diversité culturelle collective

Pour en savoir + :

Comprendre les droits culturels en 2'30
ASTRAC, Belgique
www.youtube.com

- **Déclaration de Fribourg (2007) -** Réseau Culture 21

réseauculture21.fr/blog

Dans cette perspective, les coopérations entre spectacle vivant, Patrimoine et Tourisme invitent à construire des projets fondés sur la rencontre, la participation et le dialogue.

Cela implique notamment :

- De reconnaître la diversité des patrimoines, des récits et des identités ;
- D'associer les habitants à la conception et à la réalisation des projets.
- De favoriser l'accessibilité des propositions culturelles ;
- De considérer les publics comme des participants et non uniquement comme spectateurs ou visiteurs ;
- De créer des espaces de partage entre artistes, professionnels, habitants et visiteurs ;

Coopération : quelques points de vigilance

- Préserver l'équilibre entre valorisation et préservation
La recherche d'attractivité ne doit pas fragiliser les patrimoines ni conduire à une surfréquentation des sites.

- Respecter les exigences artistiques
Le spectacle vivant ne constitue pas un simple outil d'animation ou de médiation. Les projets doivent préserver la liberté de création et l'exigence artistique.

- Veiller à l'équilibre des partenariats
Une coopération durable repose sur une reconnaissance réciproque des compétences de chacun et une gouvernance partagée.

- Intégrer les enjeux écologiques
Les coopérations doivent être pensées dans une logique de sobriété : limitation des déplacements et/ou mobilités douces, mutualisation des moyens, éco-conception des projets...



MODALITÉS DE COLLABORATION

Types de projets possibles

Les coopérations entre spectacle vivant, patrimoine et tourisme peuvent prendre des formes très diverses. Les exemples présentés ci-après illustrent différentes manières de construire des projets intersectoriels. Ils ne constituent pas une liste exhaustive mais offrent un panorama de principales formes de coopération possibles.

- Spectacles in situ
Le site patrimonial et/ou touristique devient le décor, la matière ou le sujet de la création artistique. Le spectacle est conçu spécifiquement pour un lieu et tire parti de son architecture, de son paysage, de son histoire ou de son ambiance afin de proposer une expérience unique au public.

- Festivals ou saisons culturelles patrimoniales
Des manifestations culturelles investissent plusieurs sites patrimoniaux d'un territoire en proposant une programmation régulière de spectacles vivants, de rencontres et de visites. Elles contribuent à renforcer l'attractivité du territoire tout en mettant en valeur la diversité de son patrimoine.

- Résidences artistiques dans des sites patrimoniaux
Des équipes artistiques sont accueillies au sein d'un site patrimonial (monument, musée, abbaye, château, site naturel, friche…) pour développer un travail de création en dialogue avec le lieu, son histoire, ses usages ou ses habitants. Ces résidences peuvent donner lieu à des temps de rencontre, des ateliers ou des restitutions publiques.

- Créations participatives avec les habitants
Les habitants sont associés à la conception ou à la réalisation d'un projet artistique en lien avec le patrimoine local. Témoignages, mémoires ou savoir-faire deviennent la matière d'une création collective qui valorise les identités du territoire.

- Parcours hybrides (visite & interprétation artistique)
Ces propositions associent découverte patrimoniale et intervention artistique. Au fil d'un parcours, les visiteurs alternent visites guidées, performances, lectures, danse, musique ou théâtre, offrant une autre manière de découvrir un territoire.

- Médiation artistique
Les artistes contribuent à renouveler les formes de médiation en proposant des approches sensibles et participatives du patrimoine. Théâtre, danse, musique, arts du récit ou cirque permettent de rendre les patrimoines plus accessibles et de favoriser l'implication des publics.

- Balades et randonnées artistiques
Des parcours pédestres ou cyclistes sont ponctués d'interventions artistiques, invitant les participants à découvrir autrement les paysages, le patrimoine et les espaces naturels tout en favorisant les mobilités douces.

- Créations autour du patrimoine immatériel
Les projets artistiques s'inspirent des traditions orales, des savoir-faire, des pratiques festives ou de la mémoire locale afin de transmettre ces patrimoines auprès des publics d'aujourd'hui.

- Itinéraires culturels et touristiques
Plusieurs sites d'un même territoire sont reliés par un fil conducteur artistique. Les visiteurs suivent un itinéraire ponctué de spectacles, de rencontres avec des artistes ou d'installations, favorisant la découverte de patrimoines parfois moins connus.

Et bien d'autres possibilités que vous allez peut-être expérimenter !

Quelques outils pour bien se lancer

13 idées clés

La réussite d'un projet de coopération repose autant sur la qualité des relations entre les partenaires que sur le projet lui-même. Chaque secteur possède ses propres pratiques, contraintes et objectifs ; il est donc essentiel de prendre le temps de construire un cadre de travail commun.

Pour vous aider dans cette démarche vous pouvez vous appuyer sur l'outil « 13 idées clés » réalisé par l'Odia Normandie. Un outil sous format poster que vous pouvez télécharger et imprimer pour l'avoir toujours à porter de main !

https://infusion-odianormandie.fr/13-idees-clefs/

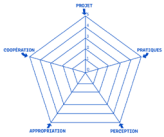


Pour en savoir +
Télécharger l'outil 13 idées clés

S'auto-évaluer en coopération

Un outil proposé par l'Odia Normandie qui peut être mobilisé par les partenaires d'un projet dans ses différentes étapes.

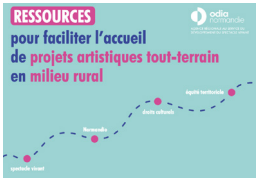
https://infusion-odianormandie.fr/sauto-evaluer-ensemble/



Pour en savoir +
Télécharger l'outil d'auto-évaluation

Les grandes étapes à connaître lors de l'organisation d'un spectacle

L'Odia Normandie a conçu un guide pour accompagner les personnes souhaitant accueillir un projet artistique sur leur territoire. Il rassemble des repères et des conseils pratiques pour organiser un spectacle, notamment dans des lieux non équipés. Structuré selon les différentes étapes du projet, il aide à identifier les points de vigilance et les démarches à anticiper pour réussir son accueil.
https://www.odianormandie.com/ressource/2025-spectacle-vivant-et-ruralite.pdf



Pour en savoir +
« Ressources pour faciliter l'accueil de projets artistiques tout-terrain en milieu rural »

CONTRAINTES ET CADRES À CONNAÎTRE

Spectacle vivant : un cadre juridique particulier

L'activité d'entrepreneur de spectacles

Organiser ou produire un spectacle vivant ne consiste pas uniquement à réunir des artistes et un lieu. Cette activité est encadrée par un ensemble de règles destinées notamment à protéger les artistes et les professionnels, à garantir les conditions de représentation des spectacles et à assurer le respect des obligations sociales et fiscales.

Parmi ces règles figure le régime de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants (licences d'entrepreneur de spectacles). Selon la nature de leur activité, les structures qui produisent, diffusent ou exploitent des spectacles peuvent être concernées par cette déclaration.

Comprendre ce dispositif permet de mieux identifier qui peut organiser un spectacle, dans quelles conditions et avec quelles responsabilités.

Pour en savoir +

Télécharger la fiche Les licences d'entrepreneur de spectacles – Odia Normandie

https://www.odianormandie.com/ressource/Licences-entrepreneur-spectacle-ODIA-2025.pdf

Contractualiser avec une équipe artistique

Que cela soit pour une résidence artistique, l'achat d'un spectacle ou bien encore participer à la création d'un nouveau spectacle, il existe à chaque fois un cadre contractuelle entre les parties.

On parle alors de convention de résidence artistique, de contrat à durée déterminée dit d'usage, de contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle, de contrat de coréalisation ou encore de contrat de coproduction.

Pour en savoir +

Télécharger la fiche Contractualiser dans le spectacle vivant – Odia Normandie

https://www.odianormandie.com/ressource/Les-essentiels-Administratifs-1.pdf

La billetterie

Conformément à la législation fiscale (articles 50 sexies B et 50 sexies H de l'annexe 4 du Code général des impôts), toute entrée à un spectacle ou à un événement doit être enregistrée avant l'accès au lieu.

Cette entrée doit être constatée :

- soit par la remise d'un billet, extrait d'un carnet à souches ou délivré par un distributeur automatique ;
- soit, lorsqu'aucun billet n'est remis, par un enregistrement dans un système informatisé, dont les données doivent être conservées.

Dans tous les cas, l'accès au spectacle ou à l'événement doit ensuite faire l'objet d'un contrôle manuel ou électronique.

Note : la billetterie permet également de compter le nombre de personnes entrées dans l'ERP, information cruciale à communiquer auprès des services de secours en cas d'incendie.

Pour en savoir +

télécharger la fiche La billetterie du spectacle – Odia Normandie

https://www.odianormandie.com/ressource/26-La-Billetterie-Odia-Normandie.pdf

Les principaux taux de TVA applicables aux spectacles

Le taux de TVA applicable à la billetterie dépend notamment du type de spectacle, du lieu de représentation et des conditions de consommation.

- **TVA à 2,1 % :** elle s'applique aux recettes des 140 premières représentations de certains spectacles vivants nouvellement créés ou faisant l'objet d'une nouvelle mise en scène (théâtre, spectacles lyriques, musicaux, chorégraphiques, certains spectacles de cirque). Les représentations gratuites ne sont pas comptabilisées. Le décompte se fait à l'échelle du spectacle, y compris lorsqu'il est présenté en tournée.

- **TVA à 5,5 % :** elle concerne notamment la billetterie des concerts, y compris dans les lieux où la consommation sur place est facultative. Elle s'applique également à certains spectacles de variétés, notamment lorsqu'ils sont présentés dans des établissements affiliés au Centre national de la musique.

- **TVA à 20 % :** il s'agit du taux normal, notamment applicable à certains spectacles de variétés ou représentations dans des établissements où la consommation est d'usage ou obligatoire. Pour les concerts, la part du billet correspondant aux boissons alcoolisées est également soumise au taux de 20 %.

À retenir : le taux de TVA ne dépend pas uniquement de la nature du spectacle. Il faut également tenir compte du nombre de représentations, du statut du lieu et des conditions de consommation.

Pour en savoir +

Télécharger la Fiche Mémo La TVA dans le spectacle vivant – Agence culturelle Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant

https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La création, la résidence artistique et la diffusion d'un spectacle peuvent mobiliser des financements de natures très différentes. Selon le projet, son territoire, les partenaires impliqués ou encore le statut de la structure qui le porte, plusieurs sources peuvent être sollicitées.

Vous trouverez ; ci-après, un aperçu de dispositifs et d'appels à projets existants.

Ministère de la Culture – Drac Normandie

Appel à projet Territoires ruraux, territoires de culture en Normandie :
Cet appel à projets a pour but de soutenir des projets de résidences artistiques visant la participation des habitants dans une démarche d'action culturelle et de création. Les projets doivent associés au moins un acteur culturel professionnel, un acteur du monde rural et une collectivité. Ils couvrent l'ensemble des domaines de l'art de de la culture et s'appuient sur des éléments identifiants du territoire.
Pour en savoir +
https://www.culture.gouv.fr

Appel à projet Résidence artistique en territoire :
La volonté des collectivités et des DRAC/DAC, à travers l'appel à projets Résidences d'artistes en territoire, est de donner la possibilité à un(e) artiste/ une équipe artistique de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, en étant accueilli par des espaces spécifiques (lieux sociaux, de vie, places publiques, écoles ...).
Pour en savoir +
https://www.culture.gouv.fr

Appel à projet Résidences vertes, résidences d'artistes pour la transformation écologique
Une résidence verte vise à accompagner un artiste professionnel (entendu comme un artiste, une équipe artistique ou un collectif d'artistes) du spectacle vivant ou des arts visuels souhaitant engager une transformation de sa démarche au vu des enjeux écologiques, en lien avec plusieurs co-porteurs de projet : un professionnel de la transition écologique, une structure de production-diffusion et, le cas échéant, un lieu d'accueil autre que la structure de production-diffusion.

Pour en savoir +
https://www.culture.gouv.fr

Région Normandie

Aide aux festivals et manifestations
Ce dispositif vise à irriguer les territoires d'événements porteurs de sens, façonnant l'identité culturelle de la Normandie, favorisant leur appropriation par les Normands et l'attractivité de la région dans et hors de ses frontières.

Pour en savoir +
https://www.normandie.fr/aide-aux-festivals-et-manifestations

---

Soutien à diverses manifestations d'envergure régionale
L'objectif est de promouvoir la Région Normandie à l'occasion de manifestations ou d'opérations revêtant un caractère exceptionnel.

Pour en savoir +
https://www.normandie.fr/soutien-diverses-manifestations-denvergure-regionale

---

Soutien aux projets Droits culturels

La Région contribue depuis 2019 à la mise en œuvre des droits culturels en favorisant l'émergence de projets sur l'ensemble du territoire. Elle soutient en fonctionnement et en investissement des projets innovants relatifs aux droits culturels.

Pour en savoir +
https://www.normandie.fr/soutien-aux-projets-droits-culturels

ODIA Normandie

Les aides financières à la diffusion de spectacles

Que vous soyez opérateur de diffusion (MJC, foyer rural, Maison pour tous, Établissement Médico-Social, Tiers lieu, lieu de diffusion…) ou équipe artistique professionnelle de Normandie, l'agence peut être votre partenaire de diffusion. Pour cela, des aides financières peuvent être sollicitées.

Pour en savoir +
https://www.odianormandie.com/aides-financieres/cles.html

Département de Seine-Maritime

Soutien aux lieux favorisant la vitalité culturelle des territoires ruraux

Le Département accompagne le fonctionnement des petits lieux culturels « hybrides » implantés en milieu rural, pour favoriser l'accès à la culture, renforcer le lien social et pérenniser des dynamiques citoyennes.

Pour en savoir +
https://www.seinemaritime.fr

Département du Calvados

Aide à la diffusion artistique et à la médiation culturelle

Le Département accompagne les territoires dans l'organisation de saisons professionnelles en spectacle vivant et en arts visuels, dans une perspective d'équilibre territorial et en faveur d'une diversité des expressions artistiques. Il soutient également les structures culturelles qui concourent à ces objectifs.

Pour en savoir +
https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide--services/aide-diffusion-artistique.html

---

Aides au spectacle vivant et aux arts visuels

Le Département soutient des artistes, des projets et des lieux qui participent au développement artistique et culturelle des territoires du Calvados.

Pour en savoir +
https://www.calvados.fr/culture/spectacle-vivant-et-arts-visuels/aides

Département de la Manche

Structures et actions d'intérêt départemental ou supra-départemental dans le domaine culturel

Soutien aux structures de développement et de diffusion culturelle et aux équipes artistiques (tous secteurs confondus : arts plastiques, audiovisuel, livre et lecture, musiques, patrimoine, spectacle vivant).

Pour en savoir +
https://demarches-manche.fr/demarches-particulier/detail/6/

Département de l'Orne

Soutien au spectacle vivant
Le soutien au spectacle vivant, dans l'Orne, s'illustre à travers la mise en œuvre de la saison culturelle C'61; une aide aux acteurs culturels (Compagnies, lieux de résidence et Scènes conventionnées) ; une politique d'aide aux collectivités territoriales pour l'aménagement et à la réhabilitation de leurs salles de spectacle et une aide pour les associations.

Pour en savoir +
https://www.orne.fr/services/culture-et-patrimoine/culture/le-spectacle-vivant

Département de l'Eure

Aide aux projets d'action culturelle
Cette aide consiste à accompagner les porteurs de projets pour l'organisation de manifestations culturelles (salon du livre, festival, les saisons culturelles...)
Tous les domaines culturels peuvent être pris en compte tels que le théâtre, la musique, la danse, les arts plastiques, la lecture, les arts de la rue, le cirque, le cinéma, le patrimoine.

Pour en savoir +
https://eureennormandie.fr/nos-aides-et-services/associations/culturelles/soutien-aux-evenements-et-projets/





ROUEN
115 boulevard de l'Europe
76100 Rouen

CAEN
15 boulevard Aristide Briand
14000 Caen

www.odianormandie.com

contact@odianormandie.fr

Année de publication : 2026
CONCEPTION GRAPHIQUE >
ODIA Normandie et Clément Delaby www.clementdelaby.com

odia normandie

AGENCE RÉGIONALE AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT DU SPECTACLE VIVANT